

OBJET : Versement de subventions aux écoles – projets pédagogiques avec nuitées 2024/2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°2024-131 du 17 octobre 2024 autorisant le versement d'une avance de subvention contribuant au financement des projets pédagogiques scolaires.

Considérant :

- Que la Ville souhaite encourager les initiatives des enseignants visant à améliorer l'ouverture et l'enrichissement des apprentissages,
- Que les écoles maternelles et élémentaires organisent des projets pédagogiques comprenant des séjours avec nuitées,
- Que la Ville souhaite limiter la participation des familles pour les séjours avec nuitées,
- Qu'une avance correspondant approximativement à 75% du montant de la subvention a déjà été versée, afin de permettre aux écoles de disposer de la trésorerie suffisante pour le financement des projets avec nuitées,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement du solde des subventions accordées aux projets pédagogiques comprenant des séjours avec nuitées, portés par les enseignants des écoles sottevillaises.

Coopérative de l'école élémentaire Ferdinand Buisson	1 500,00 €
Coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurès	1 425,00 €
Coopérative de l'école élémentaire Franklin-Raspail	950,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°76

OBJET : Versement de subventions aux écoles-projets pédagogiques avec nuitées 2024/2025

Afin d'encourager les initiatives des enseignants et l'organisation de projets pédagogiques favorisant les apprentissages des élèves, la Ville souhaite contribuer à lever les freins financiers en réduisant les coûts supportés par les coopératives scolaires et les familles.

Ainsi en octobre 2024, 33 projets touchant 95 classes ont été présentés en commission. La totalité des écoles maternelles et élémentaires est concernée par ces subventions.

Parmi ces projets, trois séjours avec nuitées ont été organisés par les écoles élémentaires Ferdinand Buisson, Jean Jaurès et Franklin-Raspail. 2 classes de chacune de ces écoles ont ainsi pu bénéficier d'une classe découverte. Le coût total de ces séjours s'élève à 47 182 €. La prise en charge de la Ville s'élève à un total de 16 825 €, soit environ 36%, le reste étant financé par la coopérative des écoles, à hauteur de 13 277 €, soit environ 28%, et par une participation des familles, à hauteur de 17 080 €, soit environ 36%.

Le financement de la Ville est versé en deux fois : une avance d'environ 75% de la subvention municipale a d'ores et déjà été versée ; le solde est calculé après examen des documents justificatifs transmis par les écoles et du bilan des actions réalisées.

La présente délibération ne porte que sur les projets comprenant des séjours avec nuitées, sur la base des justificatifs transmis en fin d'année scolaire. Le solde de subvention des séjours sans nuitées fera l'objet d'une délibération cet automne, et sera versé en même temps que l'acompte de l'année 2025-2026.